



UNA dénonce un système à bout de souffle et demande l'organisation d'une table-ronde nationale avec les financeurs de l'aide à domicile

A l'occasion du Conseil extraordinaire de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) de cette semaine, mardi 20 octobre, André Flageul, président d'UNA, a pris la parole pour dénoncer un système de financement de l'aide à domicile qui a atteint ses limites et met de nombreuses structures en péril. Rappelons, si besoin, qu'il en va de l'aide aux personnes fragiles en France et de milliers d'emplois.

En présence, entre autres, des ministres Monsieur Xavier Darcos, Mesdames Nadine Morano et Nora Berra, ainsi que des représentants des Conseils généraux et de la CNAV, M. Flageul en a appelé à la responsabilité des pouvoirs publics, en demandant l'organisation d'une table ronde avec les financeurs dans les très prochaines semaines.

Ce n'est pas faute de le répéter : le secteur de l'aide à domicile connaît de graves difficultés financières. A ce jour, de nombreuses structures du réseau UNA font état de problèmes de financement sans précédent : la situation s'annonce explosive en 2010.

Cette situation est le résultat d'un système de financement qui comporte à la base de nombreux dysfonctionnements, dont l'absence d'une autorité de régulation. Et tandis que les Conseils généraux ont chacun une lecture différente de la loi du 2 janvier 2002 (qui institue un système de tarification des services prenant en compte les coûts réels de chaque structure), la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) a tout simplement décidé de l'ignorer. Le désengagement progressif de l'Etat (avec une baisse de sa participation de 50% à 30% pour les versements APA et PCH¹) finit de compliquer la situation en provoquant un engorgement intenable pour les Conseils généraux, alors même que les besoins démographiques et sociaux sont croissants.

Gérard Larcher lui-même, président du Sénat, déclarait ce mercredi 14 octobre « *[que] d'ici quelques années, une quinzaine de départements vont se retrouver en situation de rupture de charge financière en terme de financement de la dépendance* ».

Pour UNA, le système a aujourd'hui atteint ses limites. Les pouvoirs publics se doivent de prendre leurs responsabilités et assumer les coûts liés aux exigences de professionnalisation des personnels et de qualité des prestations, particulièrement incontournables dans le cadre d'interventions auprès de personnes fragiles.

Dans ce contexte d'extrême tension, André Flageul demande l'organisation d'une table-ronde nationale avec les différents financeurs, afin de trouver des solutions concrètes et pérennes.

Parallèlement dans les prochains mois, le réseau UNA se mobilisera fortement pour continuer d'alerter les pouvoirs publics sur cette situation critique et pour sensibiliser l'opinion publique sur cette question de société.

Pour toute information complémentaire :

UNA - 108-110, rue Saint-Maur 75011 PARIS - Tél. : 01 49 23 82 52 - Fax : 01 43 38 55 33
Contact presse : Mélodie Deneuve - m.deneuve@una.fr - Tel : 01 49 23 82 52

¹ APA : Allocation personnalisée d'autonomie / PCH : Prestation de compensation du handicap

L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles, c'est :

- Une association militante, reconnue d'utilité publique, qui milite pour le droit fondamental pour tous d'être aidé, accompagné et soigné à domicile et la défense des valeurs de l'économie sociale et solidaire ;
- Le réseau n°1 de l'intervention à domicile en France et en outre-mer ;
- Plus de 1200* services d'aide et de soins à domicile adhérents (essentiellement associatifs et services publics) ;
- Une large gamme de prestations (de l'aide à la personne fragilisée à l'intervention sociale aux familles, en passant par les soins à domicile et le ménage, la garde d'enfants) ;
- 805 000** personnes aidées à domicile par an ;
- 147 000 professionnels**.

* Au 31/12/2008

** Rapport d'activité 2007